



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement et mise en œuvre effective des programmes d'Evars à l'école

Question écrite n° 14674

Texte de la question

Mme Sarah Legrain interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence de moyens dédiés à la mise en œuvre effective du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (Evars). Elle rappelle que, saisi en mars 2023 par le Planning familial, Sidaction et SOS Homophobie, l'État a déjà été condamné le 2 décembre 2025 pour « carence fautive » dans ce dossier. Le tribunal de Paris, estimait alors que « l'éducation à la sexualité n'a pas été assurée de façon systématique dans les écoles, collèges et lycées conformément aux prescriptions du législateur » et aucune évolution majeure n'a été observée depuis. Publiés au *Journal officiel* de février 2025, les programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle (Evar) pour les maternelles et primaires et à l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (Evars) pour les collèges et lycées, devaient être appliqués par les enseignants à partir de septembre 2025. À la mi-année, plusieurs rapports d'associations et de syndicats enseignants témoignent pourtant de graves dysfonctionnements dans la mise en application de ces mesures. Les résultats de l'enquête menée par le SNES-FSU en janvier 2026 alertent sur le fait que la mise en application des programmes d'Evars est massivement suspendue à des initiatives individuelles des professionnels et professionnelles de l'éducation. Ainsi, près d'un répondant sur deux déclare que l'équipe de son établissement faisait déjà de l'Evars avant la mise en œuvre du programme cette année. Il y a également une surreprésentation des professeurs de SVT dans les personnels volontaires. Pour cette raison, l'Evars risque d'être perçue comme un enjeu essentiellement biologique plutôt que social, culturel et éthique. En mars 2026, la CFDT-EFRP, la FERC-CGT, la FEP-CFDT, la FSU, SUD et l'UNSA-Éducation, ainsi que les membres du Collectif éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire estiment que les séances d'Evars n'ont débuté que dans la moitié des établissements. Cela s'explique à leurs yeux par le manque de temps et de moyens alloués à l'Evars (absence de créneaux spécifiquement alloués et manque de formation des personnels enseignants). Ils mettent aussi en garde contre les dérives auxquelles donnent lieu l'enseignement de l'Evars dans les établissements privés sous contrat. S'appuyant sur l'autorisation de faire intervenir des associations non agréées, ces établissements font parfois appel à des associations confessionnelles et réactionnaires qui diffusent des idées sexistes, LGBTIphobes et anti-IVG profondément contraires aux objectifs de l'Evars. Dans un contexte de hausses des menaces masculinistes, de multiplication des violences sexistes et sexuelles et des violences faites sur les enfants, l'Evars doit être mis en place pour répondre à ces enjeux sociaux et de santé publique. Or la mise en œuvre des programmes n'est pas possible sans moyens. Elle souhaite donc l'interroger sur la réécriture de la FAQ du programme d'éducation à la sexualité, sur sa volonté d'augmenter le rythme des contrôles des établissements scolaires concernant le respect des programmes d'Evars et, surtout, sur l'allocation d'une enveloppe spécifique et conséquente sur ce sujet, dans le cadre du prochain budget.

Texte de la réponse

Depuis la publication en février 2025 du programme d'éducation à la sexualité – Éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et élémentaire (EVAR), et à la sexualité au collège et au lycée (EVARS), plusieurs actions ont été déployées pour accompagner son entrée en vigueur. Un important plan de formation est mis en œuvre, combinant des séminaires nationaux, des sessions académiques et un parcours d'autoformation Magistère ouvert à tous les personnels. Des ressources pédagogiques d'appui sont

progressivement mises à disposition sur le portail internet Éduscol, dont des livrets proposant des exemples de séances. La foire aux questions (FAQ) disponible également sur Éduscol vise à accompagner les personnels dans la mise en œuvre des séances et répondre aux questions récurrentes que cette éducation soulève. Cette FAQ est régulièrement mise à jour. Le financement de l'éducation à la sexualité relève actuellement de trois programmes du budget de l'État : enseignement public du premier degré (P140), enseignement public du second degré (P141) et vie de l'élève (P230). En ce qui concerne le contrôle du respect du programme EVAR-EVARs dans les établissements privés sous contrat, la vérification de l'effectivité de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité et la conformité des contenus avec ce programme est réalisée dans le cadre du contrôle pédagogique de ces établissements. Ainsi, les inspecteurs en charge de ces contrôles veillent à ce que les contenus dispensés respectent la liberté de conscience des élèves et les valeurs de la République, qui inclut entre autres l'égalité filles-garçons, la lutte contre toutes les formes de discrimination ainsi que le respect de la dignité de chacun. Ainsi, le ministère de l'éducation nationale est particulièrement vigilant au suivi de la mise en œuvre du programme EVAR-EVARs. Une enquête réalisée récemment a révélé une dynamique positive, puisqu'au 31 décembre 2025 la part d'élèves ayant déjà bénéficié d'au moins une séance depuis la rentrée de septembre 2025 s'est établie respectivement à 66 %, 48 % et 35 % dans les écoles, collèges et lycées publics ayant répondu à l'enquête. Une enquête plus complète sur le pilotage, la mise en œuvre et le contenu des séances est en cours de diffusion auprès des établissements scolaires des premier et second degrés publics et privés sous contrat. Elle permettra de connaître le déploiement effectif de ce programme et d'ajuster l'accompagnement des personnels en fonction des besoins.

Données clés

Auteur : [Mme Sarah Legrain](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14674

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3583

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5711